

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2009 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Gérard MONTALON, Christophe DIELEN, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Monsieur Raphaël SOTON donne pouvoir à Monsieur Pierre MONTAGNE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 mai 2009.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2009
BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Certaines rectifications sont à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget 2009 (communal et assainissement).

Ludwig MONTAGNE, Adjoint aux finances, donne lecture des modifications à apporter :

BUDGET COMMUNAL

Opération 608 – Elargissement VC 13	c/1325	+ 70 500
Opération 901 – Dégâts d'orages et FDAC	c/2315	- 55 000
Opération 906 – Jardin Public	c/2118	- 15 500

BUDGET ASSAINISSEMENT

c/21532 – réseaux d'assainissement		- 907 700
c/2315 – installations, matériel et outillage techniques		+ 907 700

Programme 001 – Collecteur d'assainissement

c/238 – avances versées		+ 410 000
c/21532 – 001 réseaux d'assainissement		+ 1 012 000

c238 – avances versées		+ 410 000
c/1313 – 001 subvention départementale		+ 290 000
c/13111 – 001 subvention de l'Agence de l'Eau		+ 280 000
c/13118 – 001 DGE		+ 230 000
c/1314 – 001 participation Saint-Uze		+ 106 000
c/1641 – 001 emprunt		+ 106 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les ouvertures de crédits prévues par les budgets communaux et assainissement 2009.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES DEUX RIVES » CONVENTION DE PRET DU MATERIEL TECHNIQUE

La Communauté de communes « Les Deux Rives » dispose d'un parc de matériel technique composé de :

- matériel d'entretien des espaces verts (girobroyeur, broyeurs à branche...)
- matériel de voirie (compresseurs, traceuse, pilonneuse...)
- un camion poly bennes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce matériel est prêté gratuitement aux communes membres de la CC2R. Cependant, chaque commune doit signer une convention définissant les conditions de ce prêt, et particulièrement celles du camion poly bennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de prêt du matériel technique avec la Communauté de Communes « Les Deux Rives ».

CAUE – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle que le P.O.S. de la commune prévoit l'urbanisation d'une zone située en continuité immédiate du centre village sous la forme d'opération d'ensemble. Cette zone, actuellement classée NAa au POS n'a pas pu jusqu'à présent s'urbaniser pour des raisons liées à l'insuffisance de la station d'épuration, au problème de désenclavement et de rétention foncière de la part des propriétaires privés.

La commune souhaite aménager ce secteur et prendre l'initiative du programme d'aménagement et de son organisation spatiale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CAUE propose à la commune de confier la réalisation d'une étude urbaine à une équipe de professionnels rassemblant des compétences en urbanisme, paysage et architecture. Cette étude permettra de définir un schéma d'organisation à l'échelle du centre village, et de définir un programme d'aménagement et d'organisation spatiale du secteur NAa.

Pour sa part, le CAUE se propose d'assurer une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage qui consistera à préparer et suivre le déroulement de cette étude, dont les modalités seront fixées par une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de confier au CAUE l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour le projet ci-dessus exposé.

MISE A L'ETUDE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'interroge sur l'urbanisation d'une zone de 21 303 m², classée NAa au P.O.S et située à proximité du centre village.

La position stratégique de ces terrains en continuité immédiate du tissu urbain et proche des principaux équipements publics de la commune est un enjeu fort pour le développement de la commune, qui souhaite que ces terrains puissent accueillir de l'habitat dont des logements sociaux, des équipement publics et des espaces publics.

Monsieur le Maire propose d'engager une réflexion d'urbanisme sur cette zone afin d'en déterminer le programme d'aménagement et son organisation spatiale.

Monsieur le Maire propose, pour ne pas compromettre et rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement et l'exécution de travaux publics sur cette zone, de définir un périmètre d'étude sur les parcelles cadastrées B 431, B 439, B 1031, B 1030, B 442, B 428, B 430, B 1486, B 434, B 466, B465, B 467 et d'instaurer un sursis à statuer sur ce périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en considération la mise à l'étude d'un projet d'aménagement sur les parcelles ci-dessus désignées, délimitées sur l'extrait cadastral annexé à la présente délibération.

CARAVANE A BRICOLES - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle faite par « La Caravane à Bricole », qui a pour but d'aider aux organisations de spectacles, d'accueillir les groupes et artistes, de créer des décors et des spectacles et d'organiser des prestations avec public.

« La Caravane à Bricole » souhaite mettre en place un projet appelé « Saint-Barth aux Mômes », qui est un petit festival de spectacle pour les enfants. Ce projet s'articule autour de deux spectacles et d'un lieu de rencontre basé autour d'une caravane.

Lors de cette journée, des ateliers pour les enfants ainsi qu'un coin boissons non alcoolisées et détente seront mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse d'attribuer une subvention exceptionnelle à « La Caravane à Bricoles » pour l'organisation de son projet « Saint-Barth aux Mômes ». Cependant ce projet de spectacle peut être inclus dans la saison culturelle de la commune.

TRIATHLON CLUB « LES DEUX RIVES » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle faite par le « Triathlon Club de des Deux Rives », afin de contribuer à la dotation de lots attribués aux athlètes participant aux épreuves organisées par l'association, et plus particulièrement aux enfants qui sont de plus en plus nombreux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse d'attribuer une subvention exceptionnelle au « Triathlon Club des Deux Rives » pour participer à l'achat de lots de récompense, car cette demande se renouvelle tous les ans et n'est donc plus « exceptionnelle ».

CONTRAT ADDIM - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de l'ADDIM Drôme (Association Départementale pour la Diffusion de l'Initiation Musicale) pour l'initiation musicale dans les écoles de Saint Barthélemy de Vals pour l'année scolaire 2009/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse la proposition de l'ADDIM pour 9 séances d'expression musicale pour chacune des 6 classes, soit 54 séances et 2 spectacles Jeunes Pousses, le prix proposé étant en hausse chaque année. Un courrier doit être adressé à l'ADDIM afin de leur demander de nous faire une proposition ne dépassant pas 5 000 €.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- Le RSA : Christophe DIELEN, Adjoint chargé du CCAS, fait une présentation rapide du RSA aux membres du conseil municipal.
- La demande d'autorisation de déballage de M. et Mme Jacky GARDON pour vendre leur production de fruits et légumes les samedis matins de 8h à 12h, des mois de Juin à Octobre sur la place de la Forge. Suite aux précisions données par M. et Mme Jacky GARDON, le Conseil Municipal apporte une réponse favorable à cette demande dans la mesure où les intéressés vendent seulement des denrées issues de leur production.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mmes ARPHAND Martine et GERY Nathalie, qui sont à la recherche d'un emplacement commercial pour un projet de commerce dans le centre du village. Monsieur le Maire propose de leur faire visiter l'ancien local de l'auto-école.
- Les réunions de quartier débutent par le Hameau de Villeneuve, vendredi 19 juin à 18h30 à la salle des fêtes. La commission voirie est chargée du découpage des quartiers pour les prochaines réunions.
- Suite à l'appel d'offres fait pour changer de prestataire de repas au restaurant scolaire, Eurest ayant fait la proposition commerciale la plus intéressante a été retenu. Si le prestataire de repas reste inchangé, le menu quant à lui change, en effet 20 % de produits biologiques vont être inclus à la rentrée scolaire 2009/2010.
- Monsieur Pierre MONTAGNE présente le projet d'aménagement du lac, le SIVU doit se prononcer sur ce qui est réalisable ou non.

La liste des fêtes et manifestations du mois de Juin 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE